



BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7180 SENEFFE 1
6/1480

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
de l'a.s.b.l.

HORS-LES-MURS

BUREAU DE DÉPÔT: 7180 SENEFFE 1

N° D'AGRÉATION : P 302362

éditeur responsable :

PIERRE COLLET

chemin Barbette 3. 1404 BORNIVAL

**N° 106 - 4^e trimestre
décembre 2006**

Au sommaire de ce numéro :

- en p. 3 : Le Bon Pasteur pour rallier les brebis égarées
(*Jean-Loup Robaux*)
- en p. 13 : Le célibat ecclésiastique: d'abord une fonction sociale?
(*Claudio Balzaretta*)
- en p. 18 : La saga des pensions de survie (*Paul Bourgeois*)
- en p. 20 : Ça (ne) se discute (pas) ... (*Jean-Marie Culot*)

Le Bulletin n09 du Réseau PAVÉS est inséré au centre de ce numéro

L'événement n'aura pas fait de vagues très longtemps: non, Benoît XVI n'est pas disposé à rouvrir le dossier des prêtres mariés ! S'il a provoqué une réunion sur ce sujet tabou, c'est à la suite du scandale provoqué par Mgr Milingo, l'archevêque excommunié qui a osé consacrer évêques quatre prêtres mariés. Ce dernier parlait de constituer une *"nouvelle Église catholique avec ou sans votre bénédiction"*, laissant planer la menace d'un schisme. *"Nous avons presque 25 000 prêtres mariés aux États-Unis et 150 000 dans le monde qui ne sont pas appelés à servir dans cette Église médiévale qui impose le célibat"*, avait-il déjà annoncé en septembre. La réponse romaine ne s'est pas fait attendre pour réaffirmer tout simplement *"l'importance du choix du célibat des prêtres, selon la tradition catholique"*...

Si la péripétie n'a finalement guère d'intérêt, elle aura pourtant fait un petit choc chez pas mal d'entre nous : et "si c'était vrai", quelle serait notre attitude, notre décision personnelle ? Qui aurait dit "oui", qui se serait avoué d'emblée "non concerné", quelles "conditions" auraient posées les autres ? Ce sont peut-être de bonnes questions ...

Au-delà de tout cela, l'ambiguïté des arguments laisse toujours rêveur à ce propos: qu'est-ce que l'Église veut "sauver" finalement avec cette insistance sur le célibat ? Nous avons trouvé intéressant un article italien sur la question et nous en avons traduit ici l'essentiel : le célibat aurait (eu) à voir avec le prestige de la fonction...

Mais au-delà du cas Milingo, cette réunion de la curie révèle aussi que le contexte a changé. Selon la plupart des sources, 9500 prêtres seraient "revenus" au ministère entre 1970 et 1995 et une cinquantaine demanderaient chaque année leur retour, le Vatican ne prenant d'ailleurs en compte que les demandes de prêtres veufs ou divorcés après un mariage seulement civil. Quant aux demandes de dispense, elles seraient actuellement de 500 par an, un tiers dit-on des départs réels.

Coïncidence purement fortuite? L'amalgame aurait été facile entre un éventuel "retour" en fonction des prêtres mariés et la politique actuelle et bien réelle de réintégration des traditionalistes ... et nous aurait mis mal à l'aise : Jean-Loup Robaux s'est intéressé à ces relations entre le Vatican et Mgr Lefebvre et consorts, et particulièrement aux dernières péripéties françaises. Et tout le monde reconnaît qu'il s'agit de bien autre chose que du

retour au latin... La question qui rejaillit de toutes ces manœuvres n'est guère rassurante : "l'unité à tout prix, à n'importe quel prix ?"

Chez nous, en Belgique, on commence à y voir plus clair dans le projet de mise en ordre du statut des ministres des cultes : la "commission des sages" mise en place par la ministre Onkelinx a remis son rapport le 7 novembre et a fait des "recommandations" au prochain gouvernement, en particulier pour corriger toute une série d'injustices et d'inégalités sociales du statut actuel. Au même moment, la conférence épiscopale a répondu à notre requête qu'il n'était pas question de prévoir des mesures structurelles pour aider les veuves de prêtres mariés qui n'ont pas accès à une pension de survie...

Et enfin, nos amis Jean et Micheline ont célébré leur mariage cet automne. À côté des innombrables témoignages de sympathie qui leur ont été manifestés, les médias s'en sont donné à cœur joie, bonne occasion pour tester l'état de "l'opinion publique" sur cette question ...

Notez déjà la date du 22 avril: nous y tiendrons notre assemblée générale annuelle. En attendant, nous vous souhaitons un joyeux Noël et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour une année 2007 plus pacifique, plus fraternelle, plus audacieuse ...

Pierre COLLET

Le Bon Pasteur pour rallier les brebis égarées

L'actualité ecclésiastique fait la une ces derniers temps avec les initiatives de Benoît XVI : réactions à la leçon de Ratisbonne autour de la raison et de la foi; interrogations à propos de la réconciliation récente d'un petit groupe de traditionalistes français; sortie annoncée d'un document papal sur la liturgie et particulièrement sur la messe en latin; excommunication de l'archevêque zambien Mgr Milingo qui recherche les voies d'une inculturation du catholicisme dans les mentalités africaines, et qui consacre évêques quatre prêtres mariés, prenant du même coup la tête d'une campagne pour le mariage des clercs.

Ce n'est donc pas un ciel serein que contemple Benoît XVI. Alors que Jean-Paul II réunissait à Assise les responsables des religions et cherchait en vain un rapprochement avec les orthodoxes, son intransigeance avait provoqué le schisme de Mgr Lefebvre et autres sectateurs. Benoît XVI, lui, cherche à tout prix à rallier ces brebis séparées qui lui sont tellement proches¹ ainsi qu'à bien des membres du milieu romain². Ceux-ci se dépensent sans compter depuis bien des années et, de concession en concession, leurs efforts seraient-ils enfin couronnés de succès ?

Petit aperçu historique

1. Au commencement, Mgr Lefebvre ...

Tout a commencé avec le refus des orientations conciliaires qui se cristallise sur le rite de la célébration eucharistique mais qui en réalité, par son blocage sur la tradition, remet en cause tout l'esprit du concile, par Mgr Lefebvre et deux évêques brésiliens Dom Geraldo de Proença Sigaud et Mgr Castro Mayer.

Mgr Lefebvre on connaît ! Pour perpétuer son refus du concile, il fonde en 1970 la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X dans le diocèse de Fribourg, puis un Séminaire international du même nom pour *"donner aux futurs prêtres une formation fidèle à la tradition"*. Les contacts sont néanmoins maintenus avec Jean-Paul II et avec le cardinal Ratzinger, jusqu'à ce qu'il consacre quatre évêques à Ecône sans l'autorisation du Vatican et soit excommunié le 1^{er} juillet 1988. Mgr Lefebvre meurt en 1991 en refusant toute réconciliation. La Fraternité Saint-Pie X compterait 200 000 fidèles, dont la moitié en France.

¹ Dès 1977, dans son livre *Le Sel de la Terre*, le cardinal Ratzinger ne cachait pas son attachement à la liturgie ancienne, ou du moins ses réserves vis-à-vis des *"dérives"* qui ont découlé de la Réforme liturgique post-conciliaire.

² Le nouveau secrétaire de la congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, l'évêque srilankais Albert Malcom Ranjith annonçait dès juillet que le pape va "prendre des mesures" car la liturgie de l'Eglise catholique serait trop souvent "un signe de scandale". Selon lui, les réformes de la liturgie introduites après le concile Vatican II il y a 40 ans, "n'ont pas porté les fruits espérés". "Le pape va donc prendre des mesures pour nous indiquer avec quel sérieux nous devons célébrer.

Dans la lettre apostolique *Ecclesia Dei adflicta* du 2 juillet 1988, Jean-Paul II manifestait également sa volonté "*de faciliter la communion ecclésiale à tous les fidèles catholiques qui se sentent attachés à certaines formes liturgiques et disciplinaires antérieures de la tradition latine*" en instituant la *Commission Ecclesia Dei*, "*avec pour mission de collaborer avec les évêques, les dicastères de la Curie romaine et les milieux intéressés, dans le but de faciliter la pleine communion ecclésiale des prêtres, des séminaristes, des communautés religieuses ou des religieux individuels ayant eu jusqu'à présent des liens avec la Fraternité fondée par Mgr Lefebvre et qui désirent rester unis au successeur de Pierre dans l'Église catholique en conservant leurs traditions spirituelles et liturgiques, à la lumière du protocole signé le 5 mai (1988) par le cardinal Ratzinger et Mgr Lefebvre*".

Dès le début de son pontificat, Benoît XVI a repris langue avec les intégristes. Il a ainsi rencontré en août 2005 Mgr Bernard Fellay, successeur de Mgr Lefebvre, et vient maintenant de fonder l'Institut du Bon Pasteur, accueillant en France plusieurs prêtres traditionalistes exclus de la Fraternité Saint-Pie X et souhaitant réintégrer l'Église catholique.

2. La Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre et les bénédictins du Barroux et de Fontgombault (1988)

Lors des consécration schismatiques d'Ecône par Mgr Lefebvre, une partie des fidèles ne l'a pas suivi dans sa rupture avec Rome et a quitté la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X pour former avec la bénédiction de la *Commission Ecclesia Dei* une Fraternité sacerdotale Saint-Pierre autorisée à garder le rite tridentin mais aussi à célébrer dans les deux rites, ce qui permettait la célébration dans des paroisses non traditionnelles et la concélébration le Jeudi Saint avec l'évêque. Des monastères comme Le Barroux et Fontgombault avaient obtenu la même autorisation.

Le cardinal colombien Castrillon Hoyos, préfet de la Congrégation du Clergé de 1992 à 2006, est aussi et reste le président de cette *Commission Ecclesia Dei*. Selon lui, "*il ne faut pas traiter les fidèles dits 'traditionalistes' comme des 'fidèles de seconde zone', mais il faut protéger leur droit de pouvoir exprimer la foi et la piété selon une sensibilité particulière, que le Saint-Père reconnaît comme tout à fait légitime*".

3. L'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre (1990)

Fondé par Mgr Wach, l'Institut est une société de vie apostolique érigée canoniquement depuis 1990 dans le diocèse de Mouila (Gabon). Le

séminaire et la maison généralice sont situés à Gricigliano dans le diocèse de Florence (Italie). Il profite des dispositions *Ecclesia Dei*. Il compte une soixantaine de prêtres et une quarantaine de séminaristes. Ses apostolats sont en Europe et en Afrique mais aussi en Amérique.

4. L'Union Saint-Jean Marie Vianney de Campos (Brésil) (2002)

Mandaté pour obtenir le ralliement des traditionalistes, le cardinal Hoyos n'a pas ménagé ses efforts. Alors que les négociations entamées en 2000 avec les lefebvristes étaient au point mort, des pourparlers s'étaient poursuivis avec un groupe brésilien organisé de façon autonome dans le cadre de l'Union Saint-Jean-Marie Vianney. Cette association poursuivait l'action de Mgr Antonio de Castro Mayer (1904-1991), évêque brésilien qui n'avait jamais accepté le passage au rite post-conciliaire dans son diocèse, y avait maintenu la liturgie latine traditionnelle¹, et avait ensuite participé avec Mgr Lefebvre à la consécration des quatre évêques. "Oublié" dans le décret d'excommunication, il l'avait revendiquée lui-même immédiatement. Il est mort en 1991 en refusant de signer une *formule de réconciliation* que le Vatican lui proposait.

Lorsqu'il démissionne en 1981, Rome lui nomme un successeur, Mgr Navarro, qui prétend mettre en application la "nouvelle messe" en portugais et provoque la sécession d'une partie des fidèles et du clergé. Mgr Mayer revient alors sur scène pour créer, avec le P. Rifan comme supérieur, l'Union sacerdotale Saint-Jean-Marie Vianney et se rapproche de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. En échange, à sa mort en 1991, trois des évêques qu'il avait consacrés à Ecône viendront à Campos pour consacrer son successeur, dom Licinio Rangel, qui inaugure ainsi la deuxième génération d'évêques de cette lignée.

Lors du Jubilé de l'an 2000, les prêtres traditionalistes d'Ecône s'étaient rendus en procession au Vatican où leur évêque, Mgr Fellay, avait été reçu par le cardinal Hoyos et par Jean-Paul II. Parmi eux se trouvaient des représentants de la dissidence brésilienne. Devant l'indécision de Mgr Fellay, Rome propose "une paix séparée" aux Brésiliens qui l'acceptent, et en janvier 2002 sont conclus les *accords de Campos* : l'évêque Rangel, ses

¹ Situation semblable avec Mgr Lazo, évêque émérite de La Union (Philippines), parfaitement intégré à l'Eglise, décédé en 2001 et rallié à Ecône une fois "retraité". Un évêque résidentiel thaïlandais qui l'a connu vient de déclarer suivre le même chemin !

25 prêtres et ses 28 000 fidèles rentrent au bercail. Le Pape Jean-Paul II érige alors canoniquement l'Union Saint-Jean-Marie Vianney en "Administration apostolique" de caractère personnel, dépendant directement du Siège apostolique, pour le suivi pastoral des fidèles restés attachés au rite tridentin, dotée d'une pleine juridiction épiscopale et territoriale, parallèle à celle de l'évêque du lieu (et avec son accord évidemment !). En clair, ils doivent et ne peuvent donc célébrer que selon le rite de saint Pie V ...

Cette Administration apostolique confiée à Mgr Rangel (évêque pourtant consacré par Tissier de Mallerais, un évêque d'Ecône) est limitée territorialement au diocèse de Campos et est exercée de façon "cumulative" avec celle de l'évêque diocésain. Situation analogue à celle d'un évêque aux armées, selon une suggestion déjà avancée par Mgr Lefebvre pour permettre à sa Fraternité de garder sa spécificité. La lettre promet en outre d'assurer la succession de Mgr Rangel : il s'agit donc d'une solution durable, et non d'une mesure transitoire ! Un coadjuteur, Mgr Fernando Arias Rifan, est d'ailleurs consacré à Campos le 28 août 2002 par le cardinal Hoyos assisté de Mgr Rangel et d'un évêque brésilien. C'est le premier sacre épiscopal approuvé par Rome et célébré selon le rite traditionnel depuis Vatican II.

Quelques traditionalistes jusqu'au-boutistes, Mgr Williamson par exemple, ont bien sûr critiqué violemment la "trahison" de Campos. Mais d'autres, plus perspicaces, ont bien mesuré l'étendue des concessions du Vatican et en espèrent encore de nouvelles. Ainsi pour les premières communautés dites *Ecclesia Dei*, comme la Fraternité St-Pierre, la messe selon le rite ancien n'est que tolérée, c'est un induit pour "une période d'exception". À Campos est désormais "*ratifiée*" à l'Administration apostolique, la "*faculté*" de célébrer selon le rite romain de saint Pie V. Et de présumer que cette "*facultas*" le sera bientôt pour "d'autres de nos Églises" et après-demain, "pour tous", pour "l'ensemble des Églises". Il y a des mouvements inéluctables prédisent-ils, et celui du retour de la messe de toujours dans l'Église en est un !

Pour eux, *"les conditions proposées par Rome sont uniques, nouvelles, surtout l'exemption de la juridiction des évêques, ce qui est capital. Le cadre juridique - une administration apostolique - est nouvellement proposé. Toutes choses que Mgr Lefebvre demandait à Rome."* Ils estiment enfin que *"le Pape ne reviendra pas sur ce qu'il a déjà fait mais qu'au contraire, il ira plus loin encore dans la voie amorcée ..."*

Réponse du cardinal Hoyos : *"L'administration apostolique est sans doute une étape nécessaire pour progresser dans l'ecclésiologie de communion. Rien de bien neuf si l'on songe aux Orientaux catholiques de la diaspora en Europe et en Amérique. Arméniens et Gréco-catholiques ukrainiens disposent de leurs diocèses personnels en France; des paroisses nationales existent aux États-Unis depuis le XIXe siècle."*

Serait-ce cela la solution vaticane : des évêques spécifiquement et exclusivement désignés pour la pastorale des fidèles traditionalistes ?

5. L'Institut Saint-Philippe de Néri à Berlin en mai 2004

En collaboration avec la commission *Ecclesia Dei* et l'archevêché de Berlin, des prêtres, diacres, et séminaristes ayant quitté la Fraternité St-Pie X et désireux, *"dans un esprit filial"*, de retrouver l'unité, forment l'*Institut Saint-Philippe de Néri*.

6. La Fraternité en crise. Rome rappelle que ses portes sont ouvertes

En 2004, la Fraternité St-Pie X traverse une forte crise interne. L'autorité pour ne pas dire l'autoritarisme de Mgr Fellay fait question. Une majorité silencieuse de laïcs traditionalistes craignant une autodestruction de la Fraternité sacerdotale St-Pie X, publie sur internet son point de vue sur les causes de cette crise. À l'instar de ces laïcs, l'abbé Laguérie critique vertement la gestion des séminaires traditionalistes, et condamne une trop forte sélection des postulants.

Le différend soulève donc la question de la résolution des conflits. À qui recourir? À Rome? C'est que pour être absolument sûr des membres admis et notamment des candidats au sacerdoce, on invente, disait l'abbé Laguérie, de nouveaux critères, non communiqués mais plus restrictifs que les critères traditionnels, parce qu'on veut des individus soumis ... Sanctionné, l'abbé refuse la mutation au Mexique qu'on lui impose et est exclu pour "mutinerie". C'est l'impasse: l'abbé Laguérie - qui après avoir sévi à St- Nicolas du Chardonnet à Paris s'était "approprié" l'église St-Éloi à Bordeaux depuis 2000 - et son collaborateur l'abbé Héri reçoivent, par huissier de justice, leurs lettres d'exclusion de la Fraternité. L'affaire est ensuite portée devant les tribunaux civils. Un autre membre de la branche française, l'abbé Guillaume de Tanoüarn publie une *Lettre ouverte à Mgr Bernard Fellay* critiquant lui aussi sa gestion despotique et les sanctions auxquelles sont soumis tous ceux qui ne partagent pas entièrement ses opinions.

7. Benoît XVI et Bernard Fellay

L'élection de Benoît XVI, plus proche des idées traditionalistes, ouvre de nouvelles perspectives à Mgr Fellay aux abois. Il y voit *"une lueur d'espoir"*, demande et obtient une entrevue à Castelgandolfo le 29 août 2006.

Mais la méfiance règne. Selon le cardinal Hoyos lui-même, *"une des prémices auxquelles on ne peut renoncer est que la Fraternité sorte de son attitude de condamnation du Concile Vatican II, comme elle l'a fait jusqu'ici"*. Or Mgr Fellay soulève toute une série de difficultés:

- a) en revenant à la pleine communion, il n'entend pas renoncer à la lutte contre le modernisme dans l'Église, la libéralisation, le démocraticisme et l'influence de la franc-maçonnerie;
- b) l'expérience du passé l'empêche d'être confiant, et lui fait craindre que la Fraternité soit malmenée et abandonnée, en perdant son charisme de défense de la Tradition;
- c) il considère que la Messe de Paul VI présente des silences qui ouvrent la voie à la "protestantisation" (les célébrants laïcs), et qui ne soulignent pas la dimension sacrificielle de la Messe;
- d) concernant le sacrement de la confirmation, il considère que l'huile d'olive est une matière *ad validitatem* ;
- e) il croit que le Droit canonique ouvre le chemin à une conception démocraticiste de la collégialité (les Conférences Épiscopales), qui présenterait la collégialité au détriment de la primauté pétrinienne ;
- f) il considère que le texte conciliaire sur la liberté religieuse se prête à des interprétations relativistes et tendant au protestantisme (car le cardinal Kasper parle d'abandonner l'œcuménisme "de retour", pour un œcuménisme "de chemin commun", qui oriente les chrétiens vers l'unité réconciliée).

8. L'abbé Philippe Laguérie et l'Institut du Bon Pasteur à Bordeaux

Bien au courant des problèmes de la Fraternité, et notamment de la situation de l'abbé Laguérie et de quelques autres expulsés et devenus "sans attaches", de crainte peut-être de voir surgir une nouvelle secte, le cardinal Hoyos décide d'une manœuvre de récupération. Et le 8 septembre 2006, au nom du Saint-Siège, il érige en l'église Saint-Éloi de Bordeaux l'Institut du Bon Pasteur en Société de vie apostolique.

Cette communauté est la première du genre reconnue par Benoît XVI. De droit pontifical, l'Institut relève directement du Saint-Siège; son supérieur a le pouvoir de juridiction ordinaire sur tous les membres de la société. Il incardine ses membres prêtres et diacres. Il peut ouvrir un séminaire et

appeler aux ordres mineurs et majeurs les candidats reconnus aptes au sacerdoce.

Les membres du Bon Pasteur célébreront la messe "exclusivement" selon la liturgie traditionnelle du missel de 1962. Il ne s'agit plus d'une concession, mais d'une mission et d'une discipline propre. En échange, chaque membre fondateur reconnaît personnellement *"respecter le Magistère authentique du Siège Romain, dans une fidélité entière au Magistère infaillible de l'Église"* ainsi que la validité de la réforme liturgique issue du Concile. De plus, ils sont engagés à faire *"critique sérieuse et constructive du Concile Vatican II, pour permettre au Siège apostolique d'en donner une interprétation authentique" !*

Immédiatement, l'abbé Laguérie annonce que l'Institut pourrait très vite comprendre une trentaine de membres : en plus des cinq prêtres actuels, quinze prêtres d'Amérique Latine souhaiteraient entrer dans l'Institut, et dix séminaristes y penseraient également, dont quatre pourraient être ordonnés prêtres "très prochainement". Un séminaire de l'Institut à Courtalain près de Chartres recevrait bientôt les séminaristes, sous la direction de l'abbé Aulagnier.

Les réactions

Face à ce nouvel Institut, la réaction des prêtres "ordinaires" et de nombreux laïcs du diocèse de Bordeaux a été violente. Le Conseil presbytéral *"dénonce l'absence d'information et de concertation avec l'église locale, s'inquiète qu'un diocèse ne soit pas partie prenante d'une décision qui le concerne; et redit la joie des prêtres de vivre leur ministère dans l'élan du concile Vatican II..."* De leur côté, 190 laïcs "engagés" demandent que les orientations conciliaires ne soient pas remises en cause au prétexte d'une réinterprétation des textes de Vatican II et requièrent la convocation du conseil pastoral.

Mais il semble bien que l'initiative soit venue de Benoît XVI lui-même, et que le cardinal Ricard, président de la conférence des évêques de France, ait dû s'y plier : *"une main tendue vaut mieux qu'un poing fermé"*, répond-il... Il rappelle que l'Institut *"a besoin de l'autorisation de l'évêque diocésain pour toute activité apostolique dans son diocèse et que l'entrée dans une pleine communion implique la fidélité au Magistère du pape, des évêques et du Concile Vatican II"*. En ouverture à l'assemblée de l'épiscopat à Lourdes, le 4 novembre, il précise encore que *"la décision de libéraliser pour les prêtres la possibilité de dire la messe selon le missel de*

1962 n'a pas encore été prise" (il s'agit du *Motu proprio* annoncé : le pape aurait accepté de consulter au préalable) ...

L'abbé Laguérie, lui, interprète cela à sa manière et gagne sur tous les tableaux. Il se venge de la Fraternité St-Pie X qui l'a exclu et il obtient un statut sur mesure pour sa communauté : *"sur le fond, nous n'avons rien lâché ... l'usage exclusif de la liturgie traditionnelle, la critique constructive du concile Vatican II. Avec magnanimité, Rome nous accorde tout. En contrepartie nous devons aider ce pape, là où nous sommes, avec les moyens qui sont les nôtres – c'est-à-dire une critique sérieuse et constructive du Concile Vatican II – à travailler à rendre l'authenticité de la doctrine".*

Ce à quoi on est en train d'assister est donc clairement bien autre chose qu'une concession à une diversité de formes liturgiques, qui existe d'ailleurs déjà avec les rites orientaux catholiques. De part et d'autre, on reconnaît qu'il s'agit ni plus ni moins de l'interprétation du Concile ... Golias l'évoque ainsi : *"L'éventuelle réconciliation entre Rome et Ecône a un prix. 11 s'agit tout simplement de donner une interprétation minimaliste du Concile, d'en étouffer la dynamique libératrice et de tourner le dos à la revendication d'autonomie de l'Homme perçue finalement comme le péché par excellence. Si cette réconciliation se confirmait, cela serait un signe de plus que le rêve du pape Jean a bien été oublié ... "* Et Noël Bouttier dans *Témoignage chrétien* : *"Veut-on continuer à porter le témoignage du Christ aujourd'hui là où la dignité de l'Homme est broyée? Veut-on encourager les catholiques à s'engager au service du dialogue avec les autres croyants et les non-croyants? Préfère-t-on enfermer les fidèles dans un ensemble de règles et d'interdits, faire jouer les peurs ancestrales et les détourner de la chose publique ?"*

Certains catholiques bordelais insistent aussi sur les implications socio-politiques :

"Est-il besoin de le préciser, ce n'est pas la messe en latin qui nous importe. Cette pratique camoufle malles visées politiques fondamentalistes de ce groupe. C'est bien contre les dangers de l'intégrisme - qu'il soit d'ailleurs catholique, juif, musulman ou autre - que nous nous levons (..). La Fraternité Saint-Pie X se manifeste par un attachement à des valeurs antidémocratiques, par sa haine de la laïcité, des Droits de l'Homme et par une vision archaïque de la société (homophobie, vision rétrograde du rôle des femmes, dressage éducatif, opposition à la contraception, etc.). Elle soutient les commandos IVG ainsi que des mouvements de jeunesse paramilitaires".

Enfin, l'assemblée annuelle des évêques de France ne pouvait rester muette face à cette sorte d' "ingérence" vaticane. Bien que l'exercice soit périlleux, ils ont pourtant décidé de "serrer les rangs" autour du cardinal Ricard:

"Sur le fond, le texte réaffirme la communion des évêques avec le pape, les richesses du concile Vatican II, la volonté d'accueil des fidèles séparés, l'attachement à la rénovation liturgique, mais énonce deux conditions pour la réconciliation désirée : que les fidèles séparés posent un geste d'assentiment sans équivoque au Magistère de l'Église, et que la résolution de la question liturgique se fasse dans la vérité, sans la séparer de l'ensemble de l'enseignement de l'Église."

Mais surtout, les évêques français n'hésitent pas à rappeler Rome à la collégialité : *"Nous demandons à être respectés dans ce travail patient de réconciliation que nous menons dans nos diocèses auprès de ceux qui ont cette sensibilité ecclésiale ... Mais les évêques ne sont pas de simples préfets: la collégialité ne s'exerce pas seulement en aval, mais en amont des décisions "*.

* * *

Alors, l'unité de l'Église à tout prix ? À n'importe quel prix, fût-ce Vatican II ? Réciproquement, l'Église romaine fera-t-elle autant d'efforts pour se réconcilier avec tant d'autres qu'elle a exclus? Donnera-t-elle enfin dans son gouvernement une juste place à la moitié féminine de l'humanité? Proclamera-t-elle un jour une réconciliation générale avec tous ceux qu'elle a facilement et injustement réduits au silence, écartés, parfois même selon son jargon "réduits à l'état laïc" ? Cherchera-t-elle enfin l'union beaucoup plus large de tous les croyants en Jésus Christ, de tous les enfants de Dieu, de tous les hommes de bonne volonté? Et à vivre l'Évangile de l'humble service du lavement des pieds?

Au terme de ce voyage dans les terres de la Tradition et de la Romanité, comment ne pas être pris de vertige en voyant tant d'énergie gaspillée, de temps perdu, d'argent dépensé – d'où vient-il ? –, tant de patience éternée, de charité bafouée pour ce qui se dit et veut être le service de la Vérité, de la Foi et de la Charité dans la "Sainte Église" et qui est si éloigné de l'Évangile de Jésus que tous prétendent pourtant servir !

Jean-Loup ROBAUX, 01.11.06¹

¹ Avec l'accord de l'auteur, cet article a été mis à jour après l'assemblée annuelle des évêques de France. (Note de la rédaction)

Le célibat ecclésiastique : avant tout une fonction sociale ?¹

1. Une question de société ou de conscience ?

L'abandon de la vie religieuse ou du ministère sacerdotal est habituellement interprété du point de vue du seul individu: d'un côté il y a l'institution, de l'autre les cas individuels. Du point de vue de l'institution, il s'agit d'un simple "contrôle de frontière": selon l'anthropologue Mary Douglas, ce qui sort du corps permet de déterminer la pureté de ce qui reste à l'intérieur. Du point de vue de l'individu, l'abandon est surtout un problème psychologique : les procédures de dispense et les différents itinéraires de sortie impliquent la particularité de chaque cas. L'opinion publique elle-même décrit le phénomène du point de vue des individus, et les situe toujours par rapport à l'institution à laquelle ils appartenaient ("ex-prêtres" ou "prêtres mariés"); beaucoup d'intéressés continuent à accepter cette étiquette, soit qu'ils se considèrent eux-mêmes toujours prêtres ("in aeternum") soit qu'ils espèrent obtenir une certaine reconnaissance de l'institution qu'ils ont quittée.

[...] Mais pourquoi la perspective individuelle est-elle devenue si importante à propos de la loi du célibat (nommée dorénavant: LC) ? Pourquoi ne suffit-il plus de dire que le célibat est une loi et que les lois sont là parce que quelqu'un a le pouvoir de les faire observer? Comment insister aujourd'hui sur le primat de la conscience et de la liberté individuelle, alors que depuis 1123, tant de prêtres ont accepté cette loi sans discussion? Pour répondre à cette question, il faut nous rappeler que le concept de conscience est le produit de l'action conjointe de deux processus historiques de la civilisation occidentale. Le sociologue Norbert Elias a décrit le processus de naissance de l'intimité et de la maîtrise de soi comme le résultat d'une société de cour qui a supprimé les instincts d'agressivité en introduisant l'étiquette comme nouveau moyen de rencontre pour acquérir prestige et pouvoir. Le formalisme de l'étiquette ouvre par contraste un lieu

¹ *PERCHE' R-ESISTE LA LEGGE DEL CELIBATO ?*, par Claudio BALZARETTI, dans *Sulla Strada*, anno XIX, 2005, n. 61, pages 23-28. Prêtre marié du groupe italien *Vocatio*, Claudio était professeur d'exégèse et a publié plusieurs commentaires d'A.T. et articles de philologie. Il est aujourd'hui professeur de philosophie et sciences sociales.

pour la vie privée et l'intimité. Alors que ce premier mécanisme se développe à la cour de France et se répand dans toutes les cours européennes modernes, d'un autre côté, en Allemagne, la bourgeoisie exclue des cours crée de nouvelles valeurs, opposées à celles du formalisme et de l'apparence : la morale tout intérieure de Kant jointe à une ascèse bourgeoise (capitaliste) opposée au gaspillage des cours. Bien que promu par des classes sociales antagonistes, le résultat du processus de civilisation consistera à inventer une série de contraintes imposées à l'enfant et qu'on appelle le surmoi freudien.

C'est dans ce contexte que la LC trouve sa place: on passe de *l'extériorité d'un code législatif* qui n'est observé que formellement, à *l'intériorité d'une règle de conscience* dont la violation provoque un complexe de culpabilité.

Cette longue introduction ne prétend pas répondre à la question de savoir si la conscience est une invention ou une découverte récente, mais voudrait montrer que le déplacement de la LC de la règle sociale à la conscience morale provoque une force coercitive différente et donc aussi un vécu différent de sa violation. Si la LC n'est qu'une loi pénale, sa violation constitue un délit, mais pas une faute ou un péché (et peut-être que toutes les lois ne sont que pénales, du moins selon les théories réalistes du droit; selon l'anthropologie culturelle, les lois morales le seraient également).

2. La dernière occasion de décrocher du prestige ?

Laissant de côté cet aspect psychologique, revenons à la perspective impersonnelle, et considérons le sacerdoce comme n'importe quel produit disponible sur le marché des rôles sociaux: à ce titre, il subit des fluctuations de valeur comme toute autre marchandise, son prestige diminuant avec son extension puisque la valeur d'une marchandise dépend de sa rareté. En continuant notre réflexion d'un point de vue exclusivement sociologique, faisons abstraction de tout raisonnement évangélique ou théologique et demandons-nous quelle est la fonction de la LC dans la stratification sociale et dans la création de l'inégalité sociale. Le pouvoir, le prestige, la richesse et l'instruction sont les principaux facteurs qui marquent les inégalités dans notre société, et parmi ces quatre facteurs le prêtre ne peut plus compter aujourd'hui que sur le prestige, sur le degré de considération où il est tenu. Mais sur quelle base se fonde ce prestige? notre hypothèse est que dans une société structurée par des statuts symboliques, le célibat est à la fois une caractéristique d'appartenance à un groupe social et un bien de prestige à cause de sa rareté.

Du point de vue du calcul des coûts et des bénéfices, on doit supposer que la LC a offert des bienfaits à beaucoup, depuis 1123 jusqu'à aujourd'hui. Mais il y a lieu de distinguer les bienfaits pour les individus et ceux pour l'institution. Un exemple d'individu qui y trouve son compte, c'est don Abbondio qui *"n'avait pas beaucoup pensé aux obligations et aux nobles fins du ministère auquel il se vouait: se procurer un certain confort, et accéder à une classe sociale respectée et forte, lui paraissaient deux raisons plus que suffisantes pour un tel choix"* (*Les Fiancés*¹ chap. 1). [...]

Un progrès social réel s'est produit pour l'église catholique, mais elle a dû payer ce prix en refusant les lois de l'héritage. La LC naît pendant la querelle des investitures, après la division entre pouvoir temporel et spirituel, mais cette bataille a comme prémisse l'extension du principe d'héritage à tout le monde. Peut-être devrait-on corriger l'axiome de Rousseau: ce n'est pas la propriété privée qui est à l'origine de l'inégalité entre les hommes, mais bien la loi de l'héritage. Le pouvoir spirituel de l'église trouve sa spécificité en abandonnant l'héritage, fondement du pouvoir temporel; en même temps, la société civile accepte la cohabitation avec cette société spirituelle qui s'en distingue par le refus de la reproduction biologique, fondement de l'héritage.

Ces précisions apportées, on peut mieux comprendre l'opinion de Manzoni : la carrière ecclésiastique permettrait de s'élever socialement, ce qui est impensable dans la société civile. Ceci explique d'ailleurs le traumatisme de l'ex-prêtre qui doit renoncer au statut qu'il avait acquis.

3. Le célibat sépare l'église de la société

La carrière ecclésiastique présente un attrait considérable malgré la LC, mais les deux éléments ne peuvent être séparés. En niant la reproduction biologique, la LC s'oppose à la société civile qui se base justement sur les règles de la reproduction biologique et du mariage. Cette loi symbolise bien la distinction et l'opposition entre l'église et le monde: à ce dernier est attribuée la qualité de "naturel", et donc implicitement à l'église la qualité "spirituelle". La subtile distinction entre vœu de chasteté et LC révèle que cette loi n'a pas en premier lieu une fonction de répression de la sexualité, mais plutôt une fonction de négation de la société. Que la référence ultime de tous les liens dans l'institution ecclésiastique soit la nature biologique et

¹ *Les Fiancés (I promessi sposi)* d'Alessandro MANZONI est "le" roman du 19^e siècle en Italie (NDLR).

sociale de la famille, la preuve en est fournie par l'utilisation métaphorique des termes de parenté : père, abbé, sœur, fils ...

La LC serait donc un facteur de distinction de l'église par rapport à la société: sans la LC, comment pourrait-elle obtenir du prestige? Le prestige économique, elle ne l'a plus, ni ne pourrait prétendre l'avoir sans violer le dixième commandement et le précepte évangélique de pauvreté. Le prestige culturel, elle l'a perdu suite à la diffusion de l'alphabétisation et de la scolarisation de masse. Elle doit chercher une source de prestige qui la distingue des autres classes dominantes : pour l'aristocratie, les sources de prestige sont ou étaient le bon goût, l'art et le raffinement, et pour la bourgeoisie, ce sont la richesse et la profession.

Le refus du mariage, qui commence avec l'entrée au séminaire, s'accompagne ensuite du stratagème de justifier cette opération comme naturelle, en attribuant le nouveau statut à la *vocation*, c'est-à-dire à une prédisposition innée. Ce qui en réalité est un statut acquis par l'entrée dans une institution et en assumant certains rôles, est présenté comme un statut attribué: on naît avec la vocation, déjà choisi à l'avance par Dieu. Et la carrière ecclésiastique elle-même est décrite comme une décision divine, non comme une recherche du pouvoir par l'homme d'église. Aujourd'hui on décrit la vocation avec le concept de *Beruf* élaboré par Max Weber : l'élection divine se manifeste dans la vocation-profession. L'appel de tous les chrétiens au salut, à la grâce, se transforme en une prédestination à un travail ou à une réussite.

Ne pas participer au processus de reproduction biologique de la société (loi naturelle) reçoit en outre une appréciation positive (choix surnaturel). Le négatif est interprété comme positif, comme faisait saint Jean Chrysostome quand il disait que les pauvres existent pour que les chrétiens puissent exercer la vertu de miséricorde. Le système peut ainsi accepter comme positive la loi naturelle de reproduction biologique, tout en déclarant que l'écu renonce à ses prédispositions naturelles grâce à une force ascétique. Dans ce cas, les objections deviennent des arguments en sa faveur : on annonce les tentations que devra affronter le candidat et celui-ci saura qu'il est un élu s'il y résiste.

4. Le célibat devient un tabou, une marque distinctive

Selon l'anthropologue Marvin Harris, les Hébreux cessèrent de manger du porc à cause des transformations écologiques de l'habitat naturel du cochon et parce que son élevage aurait réduit l'efficacité du système général de

production alimentaire. Mais une fois que l'interdit fut défini comme tabou, il produisit une fonction supplémentaire : il servit à distinguer et à séparer cette minorité ethnique de la société environnante et à augmenter le sens de l'identité et de la solidarité. Pour des motifs analogues, les conditions qui justifiaient la LC à l'origine ont pu disparaître, mais elle peut continuer avec une autre fonction. On pourrait suivre l'histoire des substitutions des buts de cette loi en lisant les variations des arguments en sa faveur dans les derniers siècles, lorsque les théologiens ont dû répondre aux critiques laïques et à celles des Lumières; ce processus apparaîtra dans toute sa clarté lorsque les théologiens auront trouvé des arguments en faveur du mariage des prêtres.

De notre point de vue sociologique pourtant, il est intéressant de remarquer que la LC sert de critère pour distinguer le catholicisme soit par rapport au reste du christianisme, vis-à-vis de l'orthodoxie et des autres confessions, soit à l'intérieur, vis-à-vis des autres rites non latins. L'opinion publique elle-même confirme cette fonction d'étiquette produite par la LC : ce ne sont pas les concepts théologiques qui distinguent les confessions chrétiennes, c'est la fidélité au pape, la LC et le culte des saints. Dans une société globale, les signes qui permettent de distinguer les individus et les groupes deviennent plus importants : du code fiscal au slow food, aux traditions locales et au réveil ethnique.

En plus de spécifier le catholicisme latin, la LC a encore une autre fonction purement interne : elle distingue les prêtres des laïcs. Et ici on peut vraiment parler de statut symbolique et de bien de prestige. Nous avons déjà rappelé que le prêtre a perdu ce prestige social que lui conféraient les études, le rôle central de la religion dans la vie quotidienne, le bien-être économique du système des bénéfices et des offrandes. Aujourd'hui, les signes du statut tendent à marquer les corps: du bon goût qu'on manifestait en particulier pour les objets ou dans les comportements, on est passé au soin de sa beauté physique. Ce n'est pas seulement le vêtement qui est à la mode, mais il faut soigner son corps, fréquenter salons de beauté et gymnases. La mode du piercing est un signe d'appropriation de son corps. Dans ce déplacement de signification, la LC trouve une nouvelle place : elle marque une des fonctions les plus intimes du corps humain et a une fonction de classification, parce qu'elle sert à identifier un sous-groupe marqué par une castration symbolique, par la continence sexuelle. [...]

Claudio BALZARETTI

Trad. : P. Collet

Pensions de survie : retour à la case départ ?

"Votre lettre en date du 14 août 2006, demandant aux évêques de venir en aide aux veuves de prêtres privées de pension de survie, a été mise à l'ordre du jour de la Conférence épiscopale du mois de septembre 2006. Les évêques estiment qu'il n'est pas tellement indiqué de créer un fonds national, mais qu'en cas de nécessité une solution spécifique doit être envisagée au niveau du diocèse concerné. Les veuves en question devront donc s'adresser à l'évêque de leur diocèse qui essayera dans la mesure du possible d'apporter une réponse appropriée.

Sentiments les meilleurs.

Étienne Quintiens, Secrétaire de la Conférence épiscopale. 26 octobre 2006"

Rétroactes. Alors que nous demandions au Ministre des Pensions, Bruno Tobback, d'ouvrir un droit à la pension de survie en faveur des veuves de ministres des cultes ayant bénéficié d'un traitement à charge du Trésor public, et que ce dernier envisageait de se ranger à une proposition de mise sur pied d'un fonds par la Conférence épiscopale, nous avons à deux reprises interrogé cette Conférence pour obtenir certaines informations sur ce fonds : quel mode de gestion, quels montants, quelle implication du pouvoir public, quels critères, acteurs et procédures d'attribution de ces allocations ? Ces dernières sont-elles liées aux montants qui auraient été promérités dans le régime des pensions ?

C'est par réalisme et en confiance que nous avons ainsi tendu la perche à nos évêques.

La réponse reçue n'en est que plus difficile à accepter.

D'autant plus que, dans le contexte général de révision des traitements des ministres des cultes, nous avons constaté l'incohérence juridique de la loi du 15 mai 1984, mi. 1 cr, alinéa 2, 3^e tiret, qui exclut les veuves de prêtres du droit à la pension de survie.

Comme le relève Marc Beumier dans l'étude du CRISP (*Le statut social des ministres du culte et des délégués laïques*, n° 1918, 2006), en raison de l'interdiction canonique qui leur est faite de se marier, les prêtres catholiques émergeant au trésor public ne sont pas obligés de payer la cotisation personnelle obligatoire de 7.5 % sur le traitement brut du

financement des pensions de survie, dont doivent s'acquitter les autres agents de l'État.

Nous nous trouvons face à des questions majeures sur le plan juridique.

Il n'est pas normal que le droit ecclésiastique serve de source à notre droit administratif ou à notre droit social. De plus, l'État n'a pas le droit de s'immiscer dans la vie privée des agents publics, y compris lorsqu'ils sont prêtres. Ensuite, le sort réservé à la veuve d'un prêtre si aucune cotisation n'a pu être perçue trouvera-t-il une solution juste et équitable? Et enfin, cette loi de 1984, en excluant le clergé d'une obligation commune, fait fi de l'égalité des citoyens devant la loi.

La réponse à ces questions relève de l'action du pouvoir législatif – mais rien n'interdit à un ministre de prendre, dans le cadre de la révision actuellement en cours des statuts des ministres du culte, l'initiative d'un projet de loi en la matière, qui apporterait une solution juste sur les plans tant juridique que social au problème rencontré de manière très concrète par un certain nombre de veuves de prêtres catholiques.

Avec le repli de la Conférence épiscopale, on est ainsi passé d'un droit pouvant être revendiqué à une forme déguisée de mendicité, qui ne reconnaît pas la veuve, ni dans ses droits, ni dans sa dignité.

Nous ne pouvons rester silencieux devant cet état de fait, même s'il ne devait concerner qu'un nombre restreint de citoyens. Les droits des personnes sont inaliénables et doivent être reconnus comme tels.

Au nom de nos membres, et en particulier de celles qui vivent la situation pénible du veuvage, j'ai donc écrit aux ministres concernés : Bruno Toubon, pour les pensions, et Laurette Onkelinx, pour les cultes.

Sommes-nous ainsi ramenés à notre point de départ? Oui et non: car nous avons pu, au fil du temps, élaborer un dossier solide et, je le crois, inattaquable. Il n'est pas possible que se poursuive un tel déni de droit. Les incohérences juridiques et le déni de droit doivent être résolus, que ce soit par l'adoption d'une loi rectificative et/ou par le biais de recours à la Cour d'Arbitrage.

Le Conseil d'Administration de Hors-les-Murs y veillera.

Paul BOURGEOIS, 4 décembre 2006

Ça (ne) se discute (pas)

La question du statut du prêtre a été agitée plus d'une fois, ces derniers mois, sur la place médiatique : Pierre, Jean & Micheline d'HLM, une rabbin(e), Mr Balland et quelques 'témoins' étaient requis de façonner une 'Opinion publique' ; les journalistes ont défilé pour ficeler leurs dossiers sur le mariage et la célébration de Jean & Micheline ; ces derniers, encore, parlant avec simplicité de leur vécu, conquérant le public par leur sincérité, se sont prêtés aux questions de 'Ça se discute' et à la caméra de Delarue. Et Manu Bonmariage annonce un film pour le printemps. Pour ma part, trois impressions dominant : évolution, pauvreté, attente.

Les mentalités ont évolué : un 'départ' ou un mariage de prêtre n'encourt plus uniquement la stigmatisation que lui réservait la génération antérieure, mais suscite aussi curiosité, intérêt sinon compréhension. Pauvreté ? En courrier des lecteurs ou en 'débat' TV, bien des intervenants témoignent d'une connaissance déficitaire de la problématique, et les journalistes eux-mêmes, guère plus avertis, peinent à renouveler leurs fichiers d'experts en matière religieuse ; le lecteur ou le spectateur aura fermé l'écran ou replié son journal, frustré d'une nouvelle occasion manquée : pagaille, lieux communs, exposés tronqués, mauvaises questions.

À ce jour, il n'y a débat en la matière qu'en de telles occasions. Le mariage 'Moon' d'un évêque ou celui d'un curé sous un grand arbre de sa paroisse suscitent étonnement dans les chaumières, étouffement dans les palais ecclésiastiques, enfermement dans la mince question du prêtre 'concubin, marié ou célibataire'. La jachère ! Une attente ? Un public plus éveillé et plus averti se féliciterait de ce que l'Église ouvre le débat en le centrant correctement sur 'les ministères' et, dans des conditions qui lui seraient favorables, en prenant elle-même l'initiative de mettre à disposition de ce public, et de présenter à son appréciation, les données théologiques, pastorales et sociologiques pertinentes de la problématique. À moins que ça ne se discute pas. Comme la burka. Ou que l'on préfère se lamenter de la lamentable société du jour d'aujourd'hui, et de l'incompréhensible évanouissement du clergé tridentin.

Jean-Marie CULOT

À paraître incessamment aux éditions L'Harmattan

Des prêtres épousent leur humanité

26 témoignages (1954 - 2005)

par Philippe BRAND

Table des matières :

1^{ère} étape : LA QUÊTE DU GRAAL : DES HOMMES DEVENUS PRÊTRES

Chapitre 1 : Le projet de vie

Chapitre 2 : Formation en serre chaude ou de plein vent?

2^e étape : LA PASSION DU MINISTÈRE, LE REJET DE SON CADRE

Chapitre 3 : Au service de la communauté chrétienne et humaine

Chapitre 4 : La rupture du cordon

3^e étape : LA CONDITION HUMAINE COMMUNE : DES PRÊTRES
(RE)DEVENUS HOMMES

Chapitre 5 : Gagner sa vie comme tout le monde

Chapitre 6 : Solidaires des travailleurs

Chapitre 7 : Une compagne semblable à lui

Chapitre 8 : Des citoyens actifs

4^e étape : AUJOURD'HUI, LAÏCS ET CHRÉTIENS À LA FOIS

Chapitre 9 : Maintien ou rupture des liens avec l'Église

Chapitre 10 : La foi qui subsiste

Chapitre 11 : Une référence commune avec l'humanité

CONCLUSION: Résister

Agenda

Le 20 janvier : assemblée générale de PAVÉS à Rixensart

No Religion, no War ?

Les 14 et 15 avril : week-end des Communautés de Base à Amougies

Peur, agacement, violence face aux différences : normal ?

Le 22 avril : assemblée générale de HORS-LES-MURS à Ottignies

Les prêtres depuis Vatican II : "la" réforme manquée ?

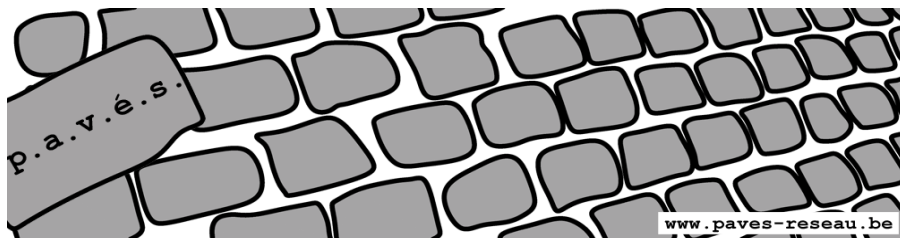
Lu pour vous

Gérard PARDINI, *Le mariage des prêtres*, Paris, Le Manuscrit, 2005

C'est un peu par hasard que je suis tombé sur ce livre, qu'on peut aussi acheter en PDF sur <http://www.manuscrit.com/book.aspx?id=4183>. Une approche honnête, "tout public" pourrait-on dire, et qui ne manque pas d'informations utiles de toute sorte, même s'il se révèle assez approximatif et parcellaire dans son parcours historique. Aucune allusion par exemple au synode de 1971... L'intérêt réside surtout dans sa mise en perspective très actualisante : *"l'attachement au célibat révèle un mécanisme de pouvoir qui a opacifié depuis cinq siècles la question de la sexualité du clergé. La révélation récente de multiples scandales a relancé ce vieux débat ... Les enjeux sont tels qu'il n'y a pas de doute : c'est une question cruciale pour l'Église catholique."* Ceci rejoint assez l'article de Balzaretti publié dans ce numéro. Concernant le respect du célibat, on y découvre des statistiques impressionnantes, même pour nous, pêchées dans des publications d'universités anglo-saxonnes (pages 50 et suivantes). Et puis quelques chapitres sur des sujets annexes et fort curieux, comme les castrats, ou les vierges consacrées ... Pour en revenir à 2006, les Belges apprendront que la rémunération moyenne des prêtres français oscille entre 750 et 850 € par mois + le casuel (en baisse) ... et qu'il faudrait l'augmenter de 50 % en cas de responsabilité familiale. Bref, un ouvrage de plus... Mais ne lui demandez pas de faire dans la nuance ... (P.C.)

Vers un bulletin commun du réseau PAVÉS ?

Les lecteurs qui ont répondu à notre petite enquête ont tous fait savoir qu'ils souhaitaient une fusion des revues. Déjà dans l'air, la décision a été prise d'y passer avant la fin de l'année 2007; nous mettrons à profit ces quelques mois pour nous y préparer. Quatre revues sont concernées pour le moment : *Hors-les-Murs*, *Communautés en Marche*, *Réseau Résistances* et le bulletin du réseau PAVÉS lui-même, inséré depuis deux ans sous forme d'encart dans ces revues.



POUR UN AUTRE VISAGE D'ÉGLISE ET DE SOCIÉTÉ

Éditorial

Toussaint 2006 ! Les affiches '*Venez et voyez*' fleurissaient sur le parvis de certaines églises comme les panneaux publicitaires dans les aubettes de bus. Les organisateurs parlaient de la nécessité de montrer son vrai visage, de ne pas avoir peur d'occuper le terrain, de se situer sur la carte de l'humanisme au cœur de la ville. PAVÉS pouvait-il rejoindre cette intuition ? Sans doute, car PAVÉS est aussi à la recherche d'un visage, mais il est en quête d'un **autre visage d'Église et de société** !

Nous n'étions pas chauds, car nous continuons à croire que le levain doit se perdre dans la pâte pour la faire monter. Nous n'avons jamais caché notre hésitation à entrer dans ce que nous craignons être un supermarché de la foi. Si ce supermarché a attiré les foules, il faut bien reconnaître qu'elles étaient majoritairement composées d'adeptes des mouvements religieux qui ont le vent en poupe dans l'Église catholique. Et ce vent souffle en rafales sur nos frontières puisque les représentants des dits mouvements étaient venus en force des quatre coins de l'Europe.

Cependant, plusieurs sympathisants de PAVÉS ont dépassé leur hésitation, ils ont voulu 'venir et voir'. Certains même ont voulu 'faire voir'. Par conviction, parce que PAVÉS est aussi l'Église, et peut-être pour faire mentir cette réputation facile, voire simpliste, que PAVÉS est par définition en opposition !

Sommaire

- | | |
|-------|--|
| p. 4 | Toussaint 2006, un coup de fouet pour l'Église ? (<i>Michel Berhin</i>) |
| p. 8 | Les fractures bruxelloises (<i>Michel Kesteman</i>) |
| p. 10 | Une foi adulte ? (<i>Jean Kamp</i>) |
| p. 15 | L'AG de PAVÉS, la paix et la démocratie (<i>G. Vandercammen</i>) : une invitation ! |

Bulletin PAVÉS n° 9 – décembre 2006

Secrétaire de rédaction : Philippe Liesse, avenue Gevaert 122, 1332 Genval

02 653 24 86 – philippe.liesse@skynet.be

Une grande opération marketing ! Il y en avait pour (à peu près) tous les goûts, du bon au nettement moins bon, de la spiritualité engagée à l'angélisme le plus aliénant, des croyants levains aux zombies les plus désincarnés.

Plutôt que de chanter un alléluia solennel qui voudrait assurer la pérennité d'un système, nous voulons mettre le doigt sur les cordes qui font vibrer l'Évangile au cœur de la ville.

Les textes et événements qui ont retenu notre attention sont ceux qui touchent l'humanisation. Tant M. Berhin que M. Kesteman nous parlent des lieux de fracture et de tout ce travail qui consiste à vouloir mettre debout les femmes et les hommes de notre temps. L'évangélisation est avant tout cet effort d'humanisation ; elle exige une relation sans cesse renouvelée à notre environnement social. La fécondité de cette relation est à la mesure de sa discrétion.

Jean Kamp, avec toute la jeunesse d'esprit qui le caractérise, ne craint pas de s'adresser directement à nos évêques en réponse au document qu'ils ont intitulé *Devenir adulte dans la foi*. Nous croyons que cette réponse est directement liée aux problèmes soulevés par l'évangélisation.

Il y aurait tellement à dire sur Toussaint 2006... et à ne pas dire ! Tout ce qui nous enchante et tout ce qui nous fait déchanter ! Vous êtes déjà nombreux à avoir réagi à notre 'texte du mois' mis en ligne fin octobre. Continuez d'exprimer votre avis sur le forum de notre site www.paves-reseau.be.

Nous vous invitons enfin à porter toute votre attention à notre Assemblée Générale qui est programmée pour le 20 janvier 2007.

Au seuil de cette année 2007, nous vous souhaitons de pouvoir cheminer sur un sol **pavé** de bonnes découvertes. Joyeux Noël !

Philippe LIESSE



Toussaint 2006, un coup de fouet pour l'Église ?

Plusieurs qui ont connu mes implications professionnelles dans les coulisses du Congrès Toussaint 2006, me demandent un témoignage sur ce que j'y ai vécu. Impossible d'en parler sans avouer aussi mes penchants, mes espérances pour ce que serait cet événement, et qui sont aussi mes clés de lecture de ce qu'il aura été.

Situons le contexte, pour ceux qui ignorent les tenants de cette initiative. Quatre cardinaux (Vienne, Paris, Lisbonne et Bruxelles) ont pris l'initiative d'une suite de manifestations publiques de grande envergure autour du thème : "Comment réaffirmer la présence catholique dans nos grandes villes ? Comment humaniser celles-ci par la proclamation vraie, mais sans arrogance, de la liberté que procure la Bonne Nouvelle de l'Évangile ? " Et Budapest prend le relais l'an prochain avant que, peut-être, d'autres se lancent dans l'aventure.

On voulait de la visibilité et on en a eu. Ce fut une déferlante de congressistes équipés de sacs, écharpes et colifichets aux couleurs blanche, orange et mauve. 5000 inscrits aux activités organisées autour de la basilique (c'est 2000 de plus que la foule escomptée) et, au total, plus de 100 000 personnes touchées dans l'ensemble des manifestations disséminées dans les paroisses. Comme le disait mon collègue d'origine musulmane : "C'est tout à fait respectable, des congressistes scientifiques équipés d'une même valisette donneraient le même effet de déferlante, sans qu'on y trouve à redire ! "

Il y a donc des catholiques en masse à Bruxelles !

Et un premier fruit positif de ce rassemblement sera certainement la reconnaissance mutuelle de cellules d'Église oeuvrant parfois à quelques mètres les unes des autres, sans savoir qu'elles existent... pratiquant des engagements assez différents l'une de l'autre.

Ma première espérance serait que l'Église catholique se présente comme un levain dans la pâte : présence discrète, engagée, évangélique au cœur de la vie des hommes.

Cela a été affirmé dans les grandes conférences, au travers du témoignage de vie de membres de communautés – non belges souvent – engagées aussi sur le terrain

de la solidarité, de l'apostolat. Mais mieux que dans des discours, l'action concrète devait-elle sans doute plus être visible sur le terrain bruxellois. Heureusement, dans ce créneau, il avait été mis sur pied des tables rondes qui évoquaient l'engagement du croyant dans des situations de vie très concrètes : le monde du travail et la recherche d'emploi des jeunes allochtones, la présence des croyants dans le monde médical et notamment eu égard à la souffrance, la construction de l'Europe et l'engagement du croyant dans la vie politique. Ces débats ont eu un certain écho... mais ce n'est sans doute pas ce que la masse retiendra. Il m'a donc paru important, en développant ma production journalistique, au long de ces neuf jours, de rencontrer des acteurs engagés qui, plus que dans les mots, dans l'ouverture de leurs infrastructures, ont pu attester de leur quotidien au sein de quartiers qui ne voient pas d'abord nécessairement qu'il s'y trouve des missionnaires, mais bien prioritairement la réponse vitale à leurs besoins fondamentaux. En cela, je trouvais qu'il était intéressant que le congrès révèle "une certaine présence".

Ma seconde espérance serait que l'Église catholique crée un événement qui interpelle sans pour autant manipuler le public... et notamment les jeunes.

Il y a eu un vrai programme événementiel donnant l'occasion de montrer que le message de l'évangile peut aussi s'annoncer aujourd'hui par des voies renouvelées : le chant, le théâtre, l'expression corporelle, le cinéma, la Bd... Ils auront été des temps forts du congrès, non seulement dans leur dévoilement final, mais aussi et peut-être surtout dans tout le travail préparatoire qui fut, sans conteste, un temps de catéchèse et de prière parfois très dense pour les comédiens, chanteurs et danseurs. L'interview des groupes de rock chrétien manifeste aussi, à travers des tranches d'âge d'artistes parfois très différentes, des engagements intéressants au nom de la foi. Reste la question toujours lancinante chez moi, depuis que, comme enseignant, j'ai identifié rapidement – pour y renoncer – les techniques qui soulèvent les foules par le simple effet de groupe ... : "Jusqu'où va cette mobilisation impulsive et collective ? Ne risque-t-on pas, après un certain temps, le désenchantement qui fait dire : *Oui, mais ce jour-là, il y avait comme une ambiance qui m'a pris... Mais ce n'est pas la vraie vie ! Il faut bien retomber sur terre à un moment.*"

Ma troisième espérance serait que l'Église catholique manifeste sa présence dans un souci de rencontre de tous : les non croyants et les membres des autres communautés de foi.

Cette espérance était sans doute la plus importante chez moi, dans la mesure où, depuis que l'occident n'est plus homogène, sous la poussée des migrations, il n'est plus envisageable – cela l'a-t-il d'ailleurs jamais été ? – de faire comme si

l'autre n'excitait pas. Je dirais même plus : vouloir se présenter à lui, sans arrogance, réclamait une ouverture manifeste. Dans le dialogue inter-religieux, cela réclamait prioritairement de se poser la question : *"Qu'est-ce que je suis prêt à taire, voire à abandonner, qui me permette d'entrer en relation vraie avec l'autre sans lui asséner un 'hors de ma théologie, point de salut' ?"* Cela valait pour le débat œcuménique, pour l'inter-religieux plus large et pour la rencontre avec la laïcité. Il y a eu des ouvertures. La rencontre avec la société civile (Charles Picqué est intervenu deux fois), l'invitation à s'exprimer sous la forme d'un témoignage, de représentants de l'exécutif des musulmans et de la grande synagogue, la mise sur pied d'expositions autour de la Bible, en collaboration avec des sociétés d'obédience protestante... Et j'en oublie peut-être d'autres. Mais c'est sans doute sur ce critère d'ouverture que mon insatisfaction est la plus grande. S'il n'y a peut-être pas eu arrogance, il y a eu en tout cas, de façon permanente, une attitude et un discours qui affirmaient la possession d'une plénitude en matière de spiritualité. Et donc comprenez... un dialogue à sens unique : *"Si nous avons la plénitude, vous ne pouvez plus rien y ajouter"*.

On a en effet entendu réaffirmer sur tous les tons la spécificité ultime de la foi catholique : *"Dieu venu dans nos vies à travers la dimension toute particulière de la 'présence réelle'"*. D'où la vénération essentielle des saintes espèces, véritable cheval de bataille pour une nouvelle évangélisation, notamment de la jeunesse : *"Venez et goûtez comme est bon le Seigneur"*. D'où la légitimation, non pas uniquement de temps de prières... mais surtout de temps d'adoration de l'hostie exposée. S'il n'y avait pas lieu de taire la foi catholique à la présence réelle, fallait-il en admettre et même promouvoir la déviance qui consiste à se mettre en adoration devant le pain exposé ? N'était-ce pas ruiner le bénéfice d'années nombreuses de dialogue avec le monde protestant ?

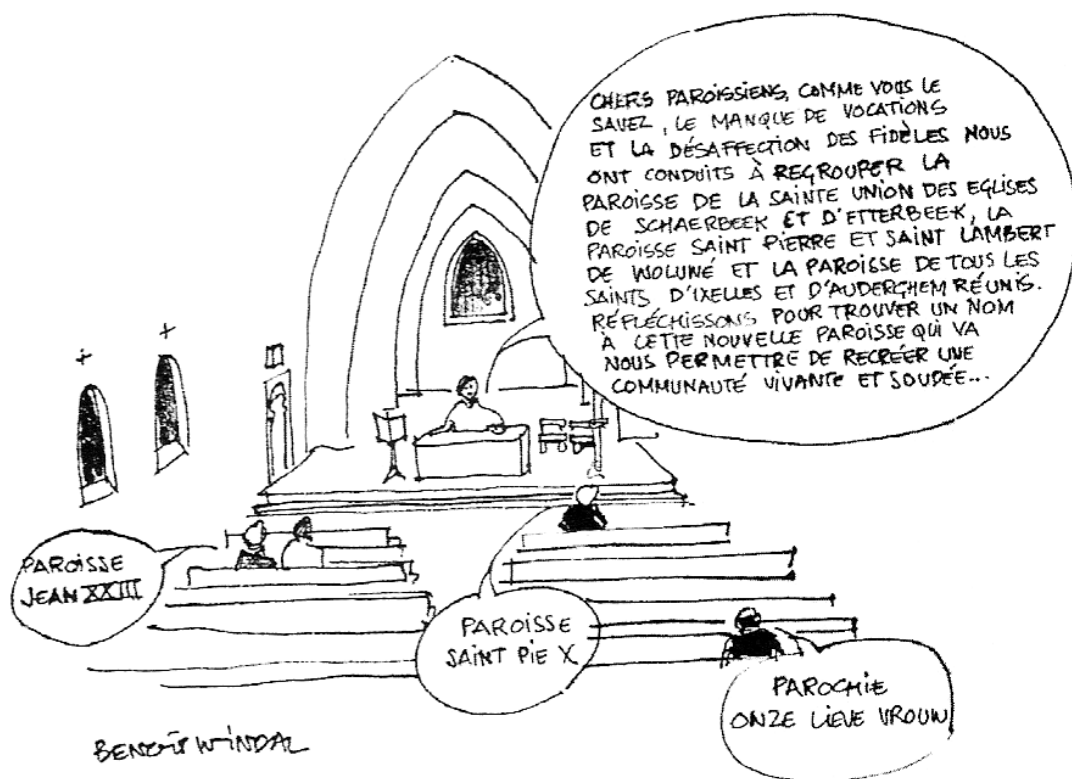
Mais cette attitude unilatérale, "c'est à prendre ou à laisser", on la retrouvait également dans des ateliers consacrés à l'inter-religieux. Le discours prôné par certains porteurs, ou de clergyman ou de tea-shirt 'Jésus te sauve', n'avaient d'autre réponse à la question : *"Quel salut pour les incroyants ou les tenants des autres religions ?"* que : *"Jésus est mort pour tous et le credo nous dit qu'il est ensuite descendu aux enfers pour le salut de ceux-là qui s'étaient égarés"*.

En certains débats, je crois que l'on a affiché de l'arrogance, non passagère et involontaire, mais fondamentale et ancrée dans une théologie à laquelle on tient fermement.

Ma quatrième espérance était que l'Église catholique donne des signes d'une intégration toujours plus grande des orientations de Vatican II.

Cela fait tout de même plus de 40 ans que le concile est terminé et il y a encore beaucoup à mettre en œuvre de ce qui avait été annoncé. Quelle ne fut donc pas ma déception de constater qu'à un débat comme 'Paroisse et Démocratie', ne se présentaient que trois personnes, moins nombreuses finalement que les organisateurs eux-mêmes, et que les très nombreuses personnes à s'être plus volontiers trouvées à écouter les cardinaux dans leur exercice de conclusion.

Car on peut se demander où se jouait l'avenir de notre Église, en ce samedi matin : dans les orientations pastorales énoncées par les leaders ou dans la pratique au quotidien de ces équipes paroissiales qui, en l'absence de prêtres attirés, se sont organisées pour que vive une communauté d'évangile célébrant et vivant la charité qui en découle au service de ses membres mais aussi en relation fraternelle avec les besoins humains bien concrets des habitants de leur quartier.



Il y aura souvent eu priorité accordée et mise en évidence majoritaire des lieux un peu 'Barnum' d'une certaine vie ecclésiale bruxelloise. Des événements animés parfois même par des étrangers, membres de communautés représentées sur le territoire bruxellois mais oeuvrant à l'extérieur de nos frontières (légionnaires du Christ...) et ce à la défaveur d'une rencontre plus authentique d'expériences plus discrètes dans leur vécu évangélique. On comprend dès lors cette crainte de 'reconquista' sur laquelle portaient les questions de certains journalistes.

À mon sens, les bénéfices du congrès sont sans doute intra muros, pour l'Église. Pour une certaine Église.

On s'est réidentifié. On a serré les coudes pour offrir une visibilité de choc. En cela, ceux qui étaient un peu tièdes dans leur cheminement, auront-ils subi un électrochoc. Sera-t-il salutaire ou simple sursaut d'adrénaline spirituelle ? L'avenir le dira. Pour le monde extérieur maintenant, la réponse à la question : "Qu'est-ce que ce congrès aura comme effet ? " est sans doute bien plus hasardeuse. On aura perçu la présence chrétienne à travers des attitudes très 'Témoins de Jéhova' (c'est un parallélisme qui était facile à faire étant donné les nombreuses évangélisations de rue). Beaucoup en seront restés à cette analyse très consensuelle : "Si c'est bien pour eux, pourquoi pas, du moment qu'on ne me demande pas d'y adhérer ! " Et pour une part du public, complètement étrangère à cette démarche, on aura le renforcement de son incompréhension. J'ai entendu des commentaires du genre : "Ils sont graves ! M'enfin, ils y croient, c'est sans doute cela qui explique... J'espère en tout cas qu'ils y croient, car sinon ce sont des malades mentaux ! "

Pas sûr que, tous comptes faits et sur le long terme, le bénéfice soit d'évangélisation. Au mieux, à mon sens, le renforcement des tendances existantes, tant dans l'Église que hors de celle-ci.

Michel BERHIN
Journaliste internet au congrès

Les fractures bruxelloises : ¹ comment peut-on vivre amputé ou privé ?

Pouvez-vous vivre avec dix euros par jour ? La réponse est essentielle quand on dispose d'un revenu minimum d'insertion de 750 euros avec 450 euros de loyer. La difficulté n'est pas mathématique : elle est pratique, vitale. Nous voilà confrontés à la pauvreté brute : c'est la condition de vie de nombreux bruxellois. La précarité, c'est-à-dire le risque prochain de basculer dans cette situation ou d'y retourner, voilà une situation de vie qui atteint un nombre croissant de citoyens qui ne s'en sortiront pas seuls. Les CPAS sont débordés. Les services sociaux privés aussi.

L'actualité a fait parler en hiver des "sans abri", en été des "sans papier" en quête de régularisation. On aurait pu ajouter "les sans emploi". Leur nombre préoccupe les autres : est-ce un risque, est-ce normal, est-ce leur faute ? Le réflexe libéral est de les rendre responsables de leur sort : qu'ils s'activent donc ou qu'ils déménagent vers une région où leur compétence rencontrera une offre d'emploi correspondante, ailleurs si possible. L'analyse du contexte indique que pour une large part le "sans emploi", même chercheur actif d'emploi, est privé d'emploi. Parce que 27 % des enfants et 24 % des adultes vivent à Bruxelles dans un ménage sans emploi rémunéré, depuis 5 ans en moyenne.

Du côté du logement, une manifestation récente a souligné que dans une ville composée de 57,4 % de locataires, 30 % des habitants ont des problèmes de logement, 17 % des problèmes de salubrité ou de charges indues, 44 % des problèmes d'accès à l'énergie (gaz et électricité) parce que Bruxelles ne compte que 8 % de logement social pour 25 % dans les capitales voisines. Il ne manque pourtant pas de logements disent les spécialistes, mais il manque de logements salubres et accessibles financièrement. Voilà pourquoi 20 000 personnes attendent un logement social.

On peut donc parler d'une quintuple fracture urbaine. La **fracture sociale** se caractérise par la tension de 1 à 2 entre revenus moyens par commune, de 1 à 6 entre les déciles (10%) les plus hauts et les plus bas, pour les revenus déclarés (on ignore dès lors le revenus de gens dispensés de déclarer le revenu infime de leurs allocations). Si vous êtes privé de revenus ou si vous êtes surendetté, vous êtes conduit à des restrictions imposées (vivre sans préférence, abonné aux produits

¹ article repris ici avec l'aimable autorisation du Centre *AVEC* qui l'a publié dans *Au cœur de la ville, chrétiens solidaires*, dossier spécial d'*Evangelie et Justice* n° 78 (rue M. Liétart 31/4, 1150 Bxl).

blancs). 35% de la population ne retarde pas seulement les gros achats mais est privée de petits achats, parce que un sixième de la population (11,8 %) vit de revenus d'intégration sociale, dont le nombre a augmenté d'ailleurs de 24 %. La **fracture de l'habitable** est manifeste chez ceux dont le coût du logement dépasse l'usuel 25 % pour dépasser la moitié des revenus, et même atteindre 60 %, alors que le coût du logement n'est répercuté sur l'index qu'à hauteur de 5.5 %. La **fracture énergétique** se signale quand votre électricité doit être régulée par un compteur de 6 ampères pour éviter les coupures ou quand votre facture de gaz doit prévoir un plan d'apurement. La **fracture des liens sociaux** est évidente quand on sait que si la moyenne des bruxellois dit connaître neuf personnes, 17 % en connaissent moins de trois, ce qui réduit leur possibilité de se faire aider en cas de difficulté. Malgré la promiscuité de grands ensembles ou de quartiers populaires, on peut vivre terriblement isolé. **Fracture culturelle** enfin. C'est celle de l'accès à la formation qualifiante, à l'outil informatique dans une société de la connaissance et de la « branchitude » (je suis branché, donc je suis) même si les phone-shops et autres internet-café permettent un accès circonstancié. L'absence de maîtrise d'une langue véhiculaire par de nombreuses personnes issues d'une immigration est une source supplémentaire d'inégalité.

Allons voir de plus près le long de l'ancien sillon industriel du canal que se disputent aujourd'hui les entreprises de recyclage de voitures déclassées et les lofts. **Molenbeek** a connu en 4 ans un accroissement de 9.6 % de sa population (y compris les régularisations) et un rajeunissement (29 % de la population a moins de 20 ans, soit 5 % de plus que dans le reste de la région). 44% des ménages sont composés d'une seule personne et 12 % des familles sont monoparentales alors qu'avec 5,6 % de familles nombreuses, on y dépasse la moyenne régionale de 2.6 % mais 8064 familles, soit 14 % de la population, vit du revenu d'insertion sociale. **Anderlecht** a aussi connu croissance de la population et rajeunissement, mais dans une moindre mesure, mais le taux des familles monoparentales y est de 19 % au Parc du Peterbos, le grand ensemble en bord de ring et c'est 15.2 % de la population qui y vit du RIS pour 17 % sur la région. A **Bruxelles-ville**, 35,5 % de la population vit seule et les familles nombreuses habitent la partie la plus pauvre : l'ouest du Pentagone (des Marolles au Quai du commerce), le quartier Nord à Laeken et quelques secteurs villageois de Haren et Neder-over-Heembeek. Serez-vous étonné d'apprendre que dans ces quartiers 18.7 % des 18-25 ans vivent d'une allocation (RIS ou chômage), 17.7 % des 18-64 ans, 18 % des personnes âgées (Grapa). Le profil est donc quasi constant. La lecture du baromètre social de la région bruxelloise, commune par commune est vraiment instructif : il révèle la nature des contrastes quartier par quartier. La loi est la même pour tout le monde, ce n'est pas le cas des chances de réussite sociale ou d'accès à la santé.

Les services sociaux privés jouent donc un rôle vital pour maintenir les gens debout, mais le développement de services de proximité et les engagements civiques volontaires sont essentiels pour que tous les bruxellois puissent garder la tête hors de l'eau. Il est plus que temps de multiplier pains et poissons en apprenant aux gens à faire leur pain, leur marché et leur budget au-delà de la débrouille. La dignité et la compétence à acquérir passent par le respect, l'entourage actif, les projets communautaires, de nouveaux liens à bâtir. Seul le partage des compétences peut entraîner un transfert de compétences. On peut vivre privé de beaucoup de choses qui font le sel de la vie des autres, à condition d'avoir face à soi des gens qui croient en vous, qui ont la patience des guidances et accompagnements, et vous aident à devenir créatif et actif.

Michel KESTEMAN

Libre opinion : une foi "adulte" ?

*Jean Kamp a adressé à PAVÉS ses réactions à propos du texte des évêques belges : « **Devenir adulte dans la foi.** La catéchèse dans la vie de l'Église ». Il réagit avec sa vigueur habituelle.*

PAVÉS, qui a investi dans l'Église un poste de vigie, publie intégralement son texte. Pourtant, au niveau des principes généraux et des orientations pratiques qui guident la pastorale catéchétique, niveau auquel se situent habituellement les textes épiscopaux, le message sur la catéchèse, qu'il critique, ne nous paraît pas manquer de pertinence. Quel est, alors, le fond du problème ?

Les reproches formulés par Jean Kamp pourraient, presque tels quels, être formulés à propos de la plupart des interventions de la hiérarchie. Ils rejoignent les remarques radicales, couramment formulées par des chrétiens fidèles à leur tradition spirituelle, par le 'tout venant' de la base, et par la foule de ceux qui ont quitté l'Église catholique, la jugeant peu fiable. Que nous demande-t-on de croire, que soumet-on à notre réflexion, bref, quel est le contenu de la foi qui nous est proposée ? Comment ce que l'on a appelé 'le magistère des fidèles' est-il pris en compte ? Que reconnaît-on comme signe réel de la Bonne Nouvelle annoncée aux pauvres ? Que signifie l'expression : être adultes dans la foi ? La liberté des chrétiens, celle de tous les humains, comment sont-elles conçues ?

Nos générations attendent encore une véritable reconnaissance, actualisée, par la même hiérarchie, de notre liberté de croire, de refuser les contre-vérités et les croyances discutables, et d'agir en conséquence, ainsi que de notre engagement à respecter la foi et les convictions de ceux qui pensent et agissent autrement que

nous. Nous voulons voir enfin reconnue, autrement que comme un 'lieu théologique', l'expression de notre foi, discutée dans le dialogue, comme l'une des sources de la foi de l'Église.

Louis Fèvre

Monsieur le Cardinal,
Messieurs les Évêques de Belgique,

Si je me permets de m'adresser à vous c'est du fait que vous avez signé collégialement le document *Devenir ADULTE dans la FOI*¹. Ce document, comme la plupart de ceux qui l'ont précédé, je l'ai lu et étudié avec grande attention, ce qui m'autorise, j'espère, de vous faire les quelques remarques qui suivent.

On ne peut, bien entendu, que se réjouir de voir les autorités religieuses se pencher collégialement sur une question aussi fondamentale – tant du point de vue religieux que du point de vue existentiel. Cependant, si j'apprécie l'intention et le sujet, je déplore amèrement le contenu : *l'absence* de contenu. En effet, autant, dans ce document, le nombre de fois que vous citez le mot *foi* est grand, autant est grand aussi le soin que vous mettez à éviter à chaque fois de préciser *l'objet* de cette foi : préciser *sur quoi* elle porte ? quel est son contenu ou son objet ? Or, cette omission, ou cette prudence (ou, pire peut-être, cette dérobade ou cette fuite) est, hélas, bien compréhensible. Car c'est précisément cette question concernant l'objet ou le contenu de l'acte de foi catholique qui domine et régit en grande partie la crise profonde dans laquelle l'Église catholique essaie de se dépêtrer actuellement – mais sans succès apparent.

Sans succès apparent parce que, depuis Luther et le schisme d'Occident, elle n'a pas eu le courage ni la force (ou les deux ?) de recentrer, de redéfinir le religieux, de purifier, de dépouiller de ses oripeaux antiques et médiévaux ce mot central qui désigne et définit en quelque sorte ses membres ou ses adeptes et qu'on appelle les *fidèles* – alors que l'on oublie parfois que ce mot dérive en droite ligne du mot latin *fides* qui signifie *foi*. Aussi quand on constate que, aujourd'hui, ces *fidèles* désertent les églises (et les séminaires ...) c'est que déjà, ne fût-ce que inconsciemment, ils n'ont plus *la* foi ... Non pas, heureusement, qu'ils aient perdu toute foi, mais bien que leur foi personnelle et – osons ici le mot – leur foi

¹ *Devenir adulte dans la foi*, septembre 2006

d'adulte ne rejoint plus (ou : s'est éloignée de) la foi que le Magistère romain depuis trop longtemps non seulement lui propose mais, d'une certaine façon lui impose ... d'autorité.

De là cette crise profonde dans laquelle nous nous débattons, comme de là également ce grand paradoxe comme cette douloureuse contradiction qui mine et stérilise (à mon humble avis) le document que vous avez bien voulu nous envoyer et, je suppose, soumettre à notre réflexion : *Devenir ADULTE dans la FOI*. Contradiction car, d'une part vous insistez, certainement à juste raison, sur le fait que la foi ne porte pas sur des vérités ou sur des connaissances. Parlant de la catéchèse, vous dites en effet qu'... *on est loin d'un travail de formation ou de transmission de connaissances* (p. 17), mais en même temps et paradoxalement vous renvoyez (p. 57) vos lecteurs – et vos fidèles – au *Catéchisme de l'Église Catholique* (promulgué en 1992) et dont le maître d'œuvre était le cardinal Joseph Ratzinger, et vous y revenez (p. 65) en y ajoutant une invitation à lire également le récent *Abrégé* de ce *Catéchisme* promulgué en mars 2005 par le même cardinal devenu, depuis, Benoît XVI.

Or ces deux documents, auxquels malgré tout vous nous renvoyez, sont des monuments de doctrine et de soi-disant connaissances concernant entre autres l'origine du monde, l'origine du mal et de la souffrance en ce monde, à savoir le péché originel sur lequel le *Nouveau catéchisme* ainsi que son *Abrégé* insistent aussi lourdement que longuement (de la p. 87 à la p. 94). On y affirme clairement que ... *le péché d'Adam a été transmis à tous ses descendants* (p. 91) et on y apprend des choses aussi étonnantes que, p. ex., ... *bien que l'homme possédait une nature mortelle Dieu le destinait à ne pas mourir* (Cat. p. 216) et, dans la foulée, on insiste sur le caractère héréditaire de ce péché ainsi que de la souffrance humaine, présentée comme 'punition' elle-même aussi. Ainsi p. ex. : *Tous les hommes sont impliqués dans le péché d'Adam* (Cat. p.90) et *le péché d'Adam a été transmis à tous ses descendants* (*ibid.* p. 91). Et, plus fort, on apprend que le péché d'Adam est la cause de l'immense misère qui opprime les hommes (*ibid.* p. 404). Et tout cela, je suppose, décidé ou décrété par un Dieu d'amour, d'infinie bonté, de pardon et de ... miséricorde ? et tout cela encore jusqu'aux jours d'aujourd'hui, 2000 ans après la 'Rédemption' ? Rédemption de quoi ? les hommes souffrent et meurent encore toujours aujourd'hui. C'est dans ce contexte que je me permets de vous demander : quel '*adulte*' un peu sérieux, un peu évolué et qui aurait pu réfléchir un peu sur l'histoire de l'humanité, pourrait aujourd'hui adhérer à de pareilles 'vérités' ? Cependant ces 'vérités' et/ou ces événements prétendus historiques, comme tant d'autres d'ailleurs comme par exemple celles concernant la Mariologie (*Abrégé* p. 123) ou la *transsubstantiation* réalisée au cours de la célébration eucharistique (*Abrégé* p. 123), non seulement vous nous les proposez mais vous les imposez en quelque

sorte du fait que vous avez gardé, concernant la foi, une conception de ‘croire par obéissance’ : *Celui qui aime l’Église ne se contente pas d’obéir, il chérit l’obéissance elle-même ... l’homme de l’Église meurt à soi-même pour vivre dans une attitude de dépendance*¹ . Mais ce n'est pas ainsi et dans de pareilles perspectives que l’on fera accéder ce qui reste du ‘peuple des fidèles’ à une foi ... adulte. Car devenir adulte, c’est ne plus agir (ou croire) par contrainte ou obligation, mais c’est prendre soi-même sa destinée en mains et ne plus dépendre, là où il s’agit des orientations et des engagements personnels, d’une quelconque autorité.

Aussi je pense que la crise de ‘foi’ actuelle est en grande partie une crise d’autorité, concernant une autorité qui, même si c’est avec les meilleures intentions du monde, nous propose-impose une foi qui ne rejoint pas – ou plus – notre foi d’adulte. Or, cette foi adulte ne nous vient pas d’une instance extérieure ; elle surgit en nous, de nous : d’un appel ou d’une exigence intérieurs. Elle ne concerne pas d’abord un ‘Dieu’ qui régnerait dans des cieux improbables, mais elle concerne le caractère d’absolu, de sacré ou de divin, comme on voudra, que l’homme, devenu adulte, découvre ou pressent en lui, en lui et en tous ceux qui l’entourent. Il semble bien que la foi que prêchait Jésus ne portait pas d’abord sur des ‘vérités’ mais bien plutôt sur des attitudes d’ordre éthique : à savoir attitudes de respect, de générosité, de solidarité face aux réalités et aux exigences de la vie et des humains bien plutôt que face à des vérités d’ordre philosophique ou historique : ... *si vous avez la foi comme un grain de sénevé, vous direz à cette montagne : transporte-toi d’ici là, et elle s’y transportera* (Mt 17, 20-21).

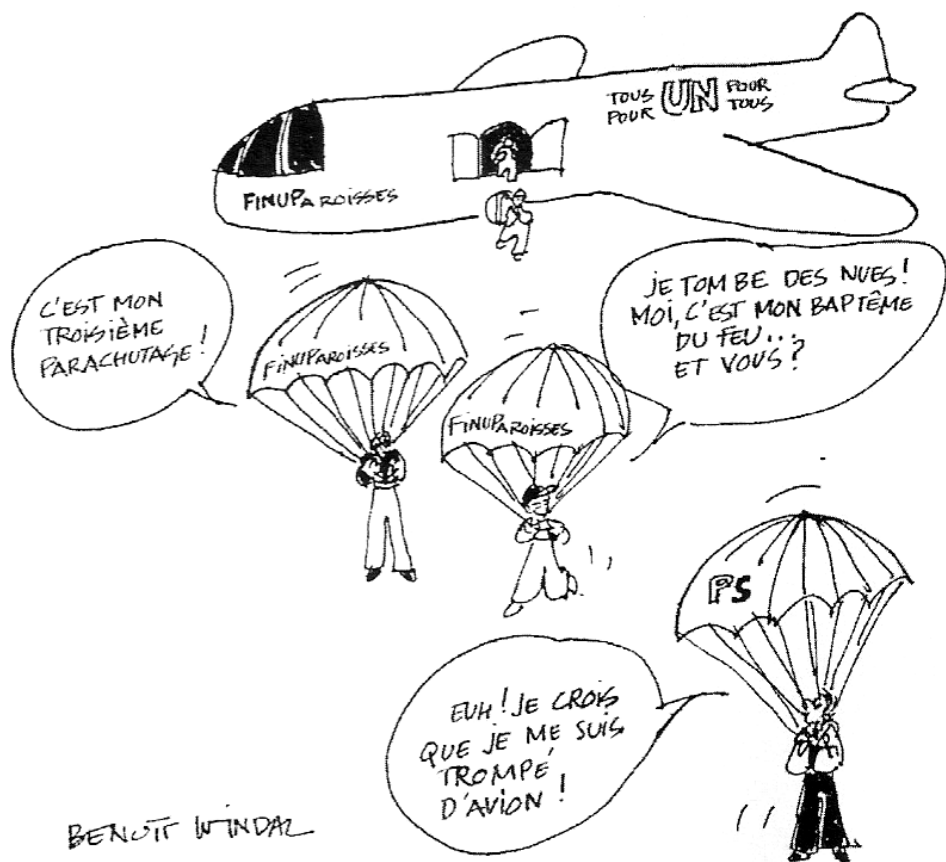
Une des grandes faiblesses des religions est que maintes d’entre elles se présentent comme révélées par ‘Dieu’ lui-même, comme si Dieu était, pour chacun d’entre nous, une évidence première, alors qu’elle est d’abord notre question et notre inévidence première, la plus fondamentale de toutes. Aussi prétendre que des livres sacrés (comme la Bible p.ex.) sont ‘Parole de Dieu’ n’a pas beaucoup de sens : quel être humain peut prétendre que tel ou tel écrit (ou autre réalité) est ‘de Dieu’ ? Et ce Dieu des religions révélées, p. ex., est présenté comme habitant un autre monde que le nôtre : un monde ‘céleste’, face et au-dessus du nôtre, terrestre. Cette sorte de dualisme fondamental hérité de l’Antiquité : monde de Dieu et monde des hommes, a bien souvent contribué à gauchir ou abâtardir les religions : il est effectivement plus facile de servir ‘Dieu’ à travers des rites ou des prières, ou dans la vénération d’objets ‘sacrés’ que de servir le ‘sacré’ en communiant avec efficacité au dépouillement et à la misère dans lesquelles se trouve, en ce monde, l’immense majorité de l’humanité.

¹ Cardinal G. Danneels, *Message de Noël 2002*, p. 35.

Les vrais chrétiens l'ont fait, comme saint François ou saint Vincent, comme l'abbé Pierre et mère Teresa : ils ont pressenti cette présence du 'divin' dans le monde, dans la nature, dans les choses, dans les hommes. Il y a quelques siècles saint Jean de la Croix avait déjà affirmé : *'Dieu et le monde ne forment pas nombre'*.

Je ne sais si vous me pardonnerez la liberté que je prends en vous écrivant ceci, mais je tiens à vous présenter l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean KAMP, 22 octobre 2006



L'A.G. de PAVÉS, la paix et la démocratie

Le christianisme existe depuis deux mille ans : en soi, c'est déjà un mystère ! Comment le message de Jésus de Nazareth a-t-il pu traverser les siècles, survivre à tant de crises, être bafoué par ceux qui croyaient le porter... et pourtant renaître !

Actuellement, c'est dans le dialogue des civilisations qu'un message évangélique peut se faire entendre. Pour que ce dialogue soit possible à l'intérieur de chaque culture, il est bon de se demander où en sont la paix et la démocratie.

Le Mouvement Chrétien pour la Paix veut apporter sa collaboration et le son particulier de sa voix au sein du C.N.A.P.D. (Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie). Comment travailler au sein de CNAPD ? Comment tenir les deux bouts : écouter la base, c'est-à-dire les différents groupes et anticiper pour préparer des informations pour l'action ? Nous pensons déjà aux élections...

Les membres du MCP sont invités à se situer dans un environnement géostratégique. Notre vigilance doit s'exercer au sein de l'Europe. Or face aux USA, puissance militaire, l'Europe se veut 'puissance tranquille'. Ne risquons-nous pas de nous endormir dans notre tranquillité ?

Où en est l'armement ? Un tout petit exemple : la Belgique était à la pointe du combat dans le refus des armes antipersonnelles, mais l'industrie des armes cherche à contourner la loi et y parvient !

Comment nous situons-nous dans l'OTAN – qui n'est pas l'ONU et ferait bien de ne pas l'oublier. Le dialogue au sein de l'Alliance est d'autant plus important que dans leur guerre contre le terrorisme les grands pays aimeraient bien transférer le gros de l'ardoise vers les petits pays alliés européens !

Nous risquons aussi de mélanger la défense et l'humanitaire !

L'Union Européenne vit une crise, crise de croissance, maladie d'adolescent ! En tout cas elle y survivra ! Chaque pays peut réfléchir à sa position en écoutant les autres points de vue. Petit à petit, cela évolue. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE en est à ses débuts. Trop souvent la PESC est le lieu de l'expression des différents nationalismes, alors que les décideurs devraient chercher ensemble comment converger vers un projet commun pour le bien de tous.

Les médias font défiler un choix d'actualités, l'une chassant l'autre, et nous n'avons guère le temps d'approfondir un sujet. Grâce aux mouvements pour la paix et la démocratie nous pouvons reprendre distance, percevoir un objectif lointain et être en éveil aujourd'hui, préparer les prochaines élections en posant nos questions aux représentants des différents partis. Ainsi chacun de nous, dans son milieu de vie, dans sa famille, peut agir pour que grandisse le courant de paix...

Gisèle VANDERCAMMEN

POUR UN AUTRE VISAGE D'ÉGLISE ET DE SOCIÉTÉ

samedi 20 janvier 2007 à Rixensart
(Centre culturel protestant, rue Haute 26A)

Assemblée Générale du réseau PAVÉS

NO RELIGION, NO WAR ?

Programme :

- dès midi : pique-nique emporté pour ceux qui le désirent
- de 13h30 à 15h : assemblée générale ouverte des membres de PAVÉS
- de 15h à 17h30 : "No Religion no War ? " trois courtes interventions suivies d'un débat sur "Nos engagements pour la paix aujourd'hui"

C'est particulièrement le Mouvement Chrétien pour la Paix qui s'interroge et souhaite travailler, avec d'autres, la question de l'avenir des mouvements pacifistes, au regard de notre spécificité chrétienne.

Quelques questions pour faire réfléchir dans la perspective du débat :

Qu'est-ce que la paix aujourd'hui ?

Qu'est-ce que j'aurais à faire pour la paix en tant que croyant(e) ?

Est-ce qu'il y a moyen de faire la paix quand on veut toujours avoir raison ?

Transformer le choc des cultures en une rencontre valorisante pour tous ?

Comment les religions peuvent-elles aider à la paix ?

Pas de paix sans démocratie : comment être des veilleurs de démocratie ?

Inscription souhaitée chez P. Collet : 067 21 02 85 - pierrecollet@hotmail.com